

DEVELOPPER LES GENERIQUES ET BIOSIMILAIRES

Tous les médicaments princeps ou génériques sont soumis au même encadrement garantissant la qualité, l'efficacité et la sécurité du médicament.

Le potentiel d'économies pour la protection sociale est très important, et c'est un levier précieux pour pouvoir dégager des ressources pour financer l'innovation. Toutefois certains freins subsistent dans notre pays, davantage que dans les autres pays européens : en 2015 moins d'une boîte de médicaments remboursables sur trois est une boîte de génériques contre plus de trois sur quatre en Allemagne et au Royaume-Uni.



Dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- **Franchir** une nouvelle étape avec un accompagnement renforcé des prescripteurs grâce au développement et à la mise à disposition d'outils numériques, avec pour objectif d'atteindre « 1 médicament sur 2 prescrit dans le répertoire » en 2020.
- **Promouvoir** les médicaments biosimilaires qui présentent la même efficacité, la même qualité et la même sécurité que le médicament biologique de référence, avec pour objectif d'atteindre 80 % de pénétration des biosimilaires sur leur marché de référence d'ici 2022.